

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE ET
EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE
TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^e CLASSE**

SESSION 2023

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : MÉTIERS DU SPECTACLE

INDICATIONS DE CORRECTION

Sujet :

Vous êtes technicien principal territorial de 2^e classe, au sein de la direction culturelle de la communauté d'agglomération de Technico (70 000 habitants). Dans ce cadre, vous êtes en charge de la gestion technique du centre culturel et des manifestations s'y déroulant. Ce centre culturel, construit en 1999, est constitué de 4 espaces publics distincts : une grande salle de spectacle modulable avec gradin rétractable pouvant accueillir 1 000 personnes assises à 2 000 debout, un hall avec bar et espace billetterie, une petite salle de spectacle pouvant accueillir jusqu'à 120 personnes assises et à l'étage une salle de conférence de 25 places. Le bâtiment est équipé de signalétique et de bornes d'accueil adaptées aux personnes malentendantes et malvoyantes.

Dans un premier temps, le directeur général des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur l'accessibilité du spectacle vivant au public déficient sensoriel.

10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour assurer l'accessibilité des manifestations se déroulant au centre culturel aux personnes malentendantes et malvoyantes.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

1) Présentation du sujet

À travers ce sujet, le candidat est mis devant la problématique de la mise en accessibilité des personnes aux représentations artistiques d'un lieu existant. Les différentes technologies de mise en accessibilité auditive, BIM, transmission FM, infra rouge, les moyens de rendre accessible au malvoyant à travers l'audiodescription, ou des ateliers de découverte de la scénographie par le toucher.

L'objectif de ce sujet est d'aller au-delà de la réglementation de 2005, en amenant une réflexion sur la définition de l'accessibilité.

2) Analyse de la mise en situation et du dossier

Document 1 : « Handicap et accessibilité : Avec l'audiodescription, l'art vivant reprend vue » - *20minutes.fr* - 29 juillet 2019

Ce document donne un exemple concret d'une accessibilité aux personnes non voyantes et malentendantes à travers l'audiodescription, la transcription en langue des signes ou le surtitrage et la découverte en amont des costumes, des décors et du programme en braille.

Document 2 : « Accessibilité et spectacle vivant : Guide pratique » (extraits) - *culture.gouv.fr* - 2009

Ce document permet un rappel réglementaire, les attendus de la réglementation, et plus spécifiquement pour les lieux de spectacle. Une vision rapide permet d'envisager quelques solutions possibles, les différentes possibilités administratives (installation fixe / prestataires / mutualisation d'équipements / etc.)

Le témoignage du TNS est intéressant et permet un retour sur expérience d'une institution importante.

Un retour sur la situation de handicap sensoriel est utile.

Document 3 : « Les spectateurs déficients visuels ont le Tap sur le bout des doigts » - Élisabeth Royez - *centre-presse.fr* - 7 janvier 2017

Ce document présente une initiative permettant d'aller au-delà de la représentation artistique, en audiodescription, pour rendre un spectacle accessible aux personnes malvoyantes.

Elle montre que l'accessibilité en dehors de la représentation est aussi un vecteur de lien social, en plus d'être nécessaire pour certaines formes de handicap.

Document 4 : « La BIM en questions : Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la boucle à induction magnétique sans jamais oser le demander » (extraits) - *ecologique-solidaire.gouv.fr* - consulté le 19 octobre 2022

Ce document permet un rappel réglementaire, il définit de manière claire et simple le déficit auditif et présente la solution la plus commune en matière d'assistance auditive dans les ERP. Il permet aussi l'appréhension des difficultés de mise en œuvre de cette solution, à la réputation de simple, notamment en termes d'émergence, problématique pour les lieux dont plusieurs salles attenantes doivent être équipées.

La difficulté des lieux existants est aussi abordée, tout comme les différentes phases de chantier jusqu'à la cartographie et le certificat de conformité.

Les solutions alternatives à cette technologie sont aussi rappelées.

Document 5 : « Le Festival d'Avignon 2019, toujours plus accessible » - Marie-Claire Brown - *informations.handicap.fr* - 7 juillet 2019

Ce document présente des solutions temporaires à travers des moyens concrets. Basé sur une mise en œuvre réelle, cet article permet d'envisager des alternatives à une installation fixe, tout en mentionnant l'utilisation d'applications.

Document 6 : « Au Havre, le Volcan est très engagé dans l'accessibilité pour tous les publics » - Virginie Veiss - *paris-normandie.fr* - 29 avril 2019

La principale donnée de ce document est la nécessité de formation et d'implication du personnel et le retour d'usagers.

Document 7 : « Le spectacle vivant accessible à tous » - *solutionsdassociations.org* - mars 2017

Ce document, à l'usage des associations, présente un aperçu rapide des attendus de la loi handicap et propose des solutions concrètes pour s'y conformer. Assez transversal, ce document apparaît comme un condensé des solutions.

Rappel du cadrage : L'exploitation du dossier et les connaissances du candidat doivent lui permettre de repérer dans le dossier les informations qui lui permettront de présenter des propositions réellement opérationnelles. Il devra également dépasser les informations du dossier pour dégager des propositions réalistes, adaptées au contexte, en précisant le cas échéant les conditions et les moyens de leur réalisation : mode de gestion du projet, étapes du projet, moyens à mobiliser, contraintes... Le caractère technique de ce rapport rend pertinente, en tant que de besoin, l'élaboration de schémas, tableaux, graphiques, esquisses...

3) Proposition de plan détaillé

Avertissement : il s'agit d'une proposition de plan, et non d'un plan type.

En-tête

Comme indiqué dans la note de cadrage de l'épreuve, il est attendu une présentation du rapport sous la forme suivante :

Collectivité de Technico

Le 13 avril 2023

RAPPORT TECHNIQUE

à l'attention de Monsieur le directeur général des services

Objet : Obligations et moyens techniques d'accessibilité du public déficient sensoriel dans le cadre de représentations artistiques

Références (mention facultative) : celles des principaux textes juridiques ou officiels fondant le cas échéant le rapport

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

- Article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public
- Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'applications des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation

Introduction

***Rappel du cadrage** : Le rapport avec propositions doit comporter **une unique introduction** d'une vingtaine de lignes rappelant le contexte et comprenant impérativement **l'annonce de chacune des deux parties** (partie informative / partie propositions). Les candidats doivent veiller à ce que l'annonce du plan aille au-delà d'une simple annonce de la structure de la copie et porte sur le contenu précis de chacune des parties.*

Éléments pouvant être abordés en introduction :

- Mission de service public, l'accès à la culture ne peut se faire pleinement sans accessibilité aux personnes en situation de handicap
- L'accessibilité ne se cantonne pas aux accès bâtiment, et à l'accueil du public à un guichet

Plan détaillé

***Rappel du cadrage** : Les deux parties sont organisées en sous-parties. Le plan est impérativement matérialisé par des titres comportant des numérotations en début des parties et sous-parties. Une transition est attendue entre la première et la deuxième partie.*

I. Déficience sensorielle, l'accessibilité pour accéder à la culture

A. Les déficiences sensorielles et leur accueil

- 1) Rappel règlementaire et obligation (documents 2 et 4)
- 2) Le handicap auditif (documents 2 et 4)
- 3) Le handicap visuel (documents 1 et 2)
- 4) L'accessibilité est facteur de lien social (documents 1, 2, 3 et 6)
- 5) La difficulté de rendre l'intégralité des spectacles accessibles en même temps du jour au lendemain (document 6)

B. Rendre accessible, technologie et mise en œuvre

- 1) La prise en charge du handicap auditif (documents 2, 4, 5 et 6)
 - La boucle à induction magnétique
 - La transmission HF / FM
 - La transmission Infra Rouge
 - L'interprétation en langue des signes
 - Le surtitrage collectif ou individuel

- 2) La prise en charge du handicap visuel (documents 1, 2, 3, 4 et 6)
 - L'audio description (transmission individuelle Infra rouge ou FM)
 - L'édition de document en braille (programme, feuillet)
 - Fourniture de Jumelle
 - Atelier de découverte par le touché avec les artistes
- 3) L'accompagnement par les agents (document 6)
- 4) L'implication des associations d'handicapés (documents 1 et 2)
- 5) Plusieurs gestions possibles, installation fixe, achat, location, mutualisation... (document 2)

II. Rendre accessibles les manifestations au centre culturel

A. Bilan des problématiques et solutions techniques

- 1) Le choix de technologie collective ou individuelle dépend de la jauge et du handicap (documents 2, 3 et 5)
- 2) Les solutions sont humaines tout autant que techniques (document 2, 3 et 6)
 - Ateliers participatifs pour découvrir par le toucher
 - Formation des agents à la langue des signes
 - Travail en amont pour l'audiodescription
 - Formation des agents et techniciens
- 3) Les solutions les plus communes peuvent être inefficaces si elles ne sont pas mises en œuvre correctement (document 4)
 - La BIM n'est pas forcément adaptée aux salles mitoyennes de par son large rayonnement
- 4) D'autres solutions existent, s'appuyer sur les associations d'utilisateurs pour les trouver (documents 1, 2 et 5)

B. Mise en œuvre

- 1) L'étude et la consultation des utilisateurs et de spécialistes comme préalable (documents 1, 2 et 4)
- 2) Définir un mode de fonctionnement (documents 1 à 6)
 - Installation fixe / Régie dédiée à chaque spectacle
 - Prestataire / association / personnel du centre culturel
 - BIM / Liaison IR / FM / Langue des signes
 - Organisation d'ateliers découvertes avec association / médiateur culturel
- 3) Un chantier qui peut s'avérer long et à mettre en place de manière progressive pour des raisons de coût et d'adaptation au public (documents 2, 3 et 6)

Conclusion

Rappel du cadrage : la conclusion est facultative. Elle peut toutefois utilement souligner l'essentiel, sans jamais valoriser les informations oubliées dans le développement.

Éléments pouvant être abordés dans la conclusion : (facultatif)

Insister sur l'aspect d'intégration du public, et l'importance du tissu associatif.

L'accessibilité n'est pas qu'un défi technique et technologique mais aussi humain.

Autre plan possible

I. Les problématiques des accès pour les déficients

A. L'accès au spectacle

1) Mobilité (document 2)

Quels sont les obstacles à l'accès : les pentes, les seuils, les positions des places en gradins ou en parterre, les angles de vision

2) Déficience auditive (documents 2 et 4)

La place du son dans le spectacle, la BIM, le sensoriel

3) -Déficience visuelle (documents 1 et 3)

L'audiodescription, les livrets accessibles, les visites au toucher

4) Quid des déficiences cognitives

B. Ressources possibles et nécessaires

1) Les ressources matérielles (documents 1, 3, 5 et 7)

Description des différentes solutions présentées ainsi que les mises en place technique de ces solutions, des limites et des implications sur la gestion d'un lieu

2) Les ressources partenariales (documents 1, 6 et 7)

Mobilisation de structures souvent associatives soit proches des salles, soit incluses dans les structures gestionnaires, les compétences nécessaires et les investissements humains passent par un collectif dédié

3) Les gestions à mettre en place en termes d'accueil, de découverte (documents 2, 3 et 6)

Nécessité d'un accueil particulier niveau horaire et accès plateau, temps de mise en place technique, médiation, pôles intervenant dans la démarche et synergie de ces pôles

II. Objectifs et obligations pour le centre culturel de Technico

A. État des lieux et obligations

- 1) Les espaces et les accès aux déficiences
Quels lieux équiper avec quels objectifs sur chaque lieu
- 2) Où en est-on avec la loi (loi n° 2005-102 du 11 février) ?
Qu'est-ce qui est déjà en place ?
- 3) Mobiliser les acteurs spécialisés locaux
Création en interne ou externe d'un pôle ressources sur ces sujets

B. La mise en place des solutions

- 1) L'accès grande salle
 - Des émetteurs HF bluetooth pour les appareillés auditifs (mise en place d'une BIM), dans tout le bâtiment
 - Des dispositifs sensoriels mobiles retraduisant les vibrations sonores
 - Une audiodescription et/ou surtitrage et/ou codage LSF avec choix des spectacles retranscrits
- 2) L'accès petite salle
 - Une audiodescription et/ou surtitrage et/ou codage LSF avec choix des spectacles retranscrits
 - Vérifier les places possibles pour les mobilités réduites au regard de l'encombrement du gradin
- 3) L'accès bar et conférence, surtout du codage LSF
- 4) Les moyens humains, budgétaires, partenariales